Une image contenant Graphique, clipart, graphisme, conception

Description générée automatiquement

Championnat de France du cheval de chasse & du cavalier-veneur 2025

**Note d’information sur le règlement**

***Version du 22 avril 2025***

* **Préambule**

L’équitation de chasse à courre est une discipline fédérale officielle, issue de la coopération entre la Fédération Française d’Equitation (FFE) et la Société de Vènerie. Cette discipline permet de faire découvrir au plus grand nombre de cavaliers, la richesse des situations rencontrées lors d'une chasse à courre avec leur poney ou leur cheval. Le règlement des compétitions de la FFE est constitué de dispositions générales qui établissent les règles communes à toutes les disciplines et de dispositions spécifiques qui établissent les règles particulières à chaque discipline. Ces règles spécifiques sont disponibles dans le règlement officiel, accessible sur le site de la Société́ de Vènerie et de la FFE ou en cliquant ici. Pour permettre à chacun de concourir dans les meilleures conditions, nous vous détaillons dans cette note quelques éléments d’explication.

**Cette année, le traditionnel Championnat de France du cheval de chasse devient le Championnat de France du cheval de chasse et du cavalier-veneur. Il ne s’agira plus de juger uniquement les aptitudes et le modèle du cheval, mais bien de considérer davantage le cavalier afin de prendre en compte le couple.**

**Les inscriptions ouvriront le 1er avril 2025 et seront closes le 15 mai 2025 sur le site internet de la** [**Société de Vènerie.**](https://www.venerie.org/championnat-de-france-du-cheval-de-chasse/)

**En cas de brutalité envers un cheval, juges et commissaires se réservent le droit de signaler tout abus qui conduira le cavalier à une sanction voire une élimination du championnat. Les dispositions générales du règlement des compétitions de la Fédération Française d’Equitation seront appliquées.**

* **Déroulé du championnat**

Ce championnat se décompose en 5 tests répartis sur deux jours :

|  |  |
| --- | --- |
| Samedi 24 mai 2025 | Dimanche 25 mai 2025 |
| 1. La présentation (2 notations : reprise et tenue / harnachement) ;  2. La sagesse (5 notations : fouet, trompe, montoir, embarquement, immobilité) ; 3. Le parcours routier d’orientation ;  4. Le parcours de maniabilité ; | 5. Le parcours de cross ;  La remise des prix |

* **Le cheval**

Le but de ce Championnat de France est de se rapprocher au mieux des situations rencontrées avec son cheval pendant la chasse, afin de mettre en avant les aptitudes et les qualités de ce dernier. Chaque cheval ne peut participer qu’à un seul classement, avec un seul cavalier, comme le régit le règlement des Championnats de France d’équitation.

Le cheval doit être habitué à la chasse (fouet, trompe, chiens, autres chevaux, bruit, ...)́. Calme, en avant, endurant, il passe partout, parfois même des obstacles incongrus et compliqués. Bien évidemment, s'il est beau et bien mis aux aides de base d'une équitation classique, c’est l’idéal !

Pour participer au Championnat de France du cheval de chasse et du cavalier-veneur, chaque cheval doit :

* Avoir 4 ans minimum
* Être à jour de vaccination + rappels (grippe obligatoire, tétanos et rhinopneumonie conseillés) **Aucune dérogation ne sera accordée** → [lire le protocole](https://www.ffe.com/faq/Les-vaccinations)
* Être exempt de toutes maladies contagieuses (gourme, teigne, gale, artérite virale ...) → [liste des maladies contagieuses](https://www.cliniquesveterinairesdelarance.fr/publication/show.aspx?item=2175)
* Être allé à la chasse de manière régulière au cours de la saison écoulée (une attestation du maître d’équipage sera demandée lors de l'inscription)
* Être poney B, C ou D (épreuve poney) : les poneys A ne sont pas autorisés
* Être poney C ou D, ou cheval (épreuve club et amazone) : les poneys A et B ne sont pas autorisés
* **Le cavalier**

Pour participer au Championnat de France du cheval de chasse et du cavalier-veneur, chaque cavalier doit :

* Avoir plus de 8 ans
* Être à jour de licence fédérale et d’adhésion à la Société de Vènerie pour l’année en cours (ou à l’Association des Jeunes Veneurs pour les 30 ans et moins)
* Le propriétaire du cheval doit être à jour de licence fédérale et d’adhésion Société de Vènerie pour pouvoir inscrire le cheval sur FFE Compet
* Être titulaire du Galop 2 ou Galop d’Or (pour les cavaliers mineurs)
* Être accompagné sur le routier par un cavalier adulte pour les mineurs de moins de 12 ans
* Porter une protection céphalique aux normes en vigueur (toque ou tricorne tolérés uniquement pour les cavaliers majeurs au test de présentation) et un gilet de cross aux normes en vigueur (pour tous les cavaliers sur le parcours de cross)
* **Abandon / élimination**

**Elimination** :

* La chute sur un test élimine du test + 100 points (hors cross) : le cavalier peut repartir sur les test suivants (pas celui sur lequel il est tombé), à condition d’avoir l’accord du médecin
* La 2ème chute entraîne l’élimination sur le championnat (ex : si le cavalier chute deux fois le samedi, il ne prend pas le départ le dimanche)
* La chute sur le cross entraîne l’élimination du championnat

**Abandon** : pénalisation de 100 points / test abandonné

**Non partant** : si le cavalier déclare ne pas concourir avant son départ

* **Tests**
* **La présentation**

Ce test se déroule dans une carrière 50 m x 25 m. Le cavalier entre au pas et salue les juges. Il reste immobile afin que ces derniers puissent juger l’aspectgénéral du couple cheval-cavalier et le modèle du cheval, le matériel et la tenue doivent être propres, en bon état, bien ajustés et adaptés au cheval et au cavalier. Le cheval doit être bien toiletté avec une crinière soignée (tondue, nattée ou soigneusement faite, pas de ruban).

* Tenue et harnachement à retrouver sur le règlement.

Le cavalier réalise ensuite la reprise afin que les juges puissent juger l’harmonie du couple ainsi que la position et le fonctionnement du cavalier.

**Pour la suite des tests, le port du casque est obligatoire.**

* **La sagesse**

***Le montoir***  
Le cavalier devra descendre puis se remettre en selle avec ou sans l’aide d’un montoir naturel sans que sa monture ne bouge. Les amazones devront se faire aider par une aide extérieure. Fin du test quand le cavalier a les deux étriers aux pieds.

***Le fouet***   
Le cavalier doit fouailler minimum 2 fois sans que le cheval ne réagisse. Dans le cas où le cavalier ne fouaille pas, il y aura sur place un commissaire à pied qui fouaillera pour lui, à côté du cheval (et non derrière).

***La trompe***   
Le cavalier doit sonner une fanfare imposée courte sans que le cheval ne réagisse. Dans le cas où le cavalier n’est pas sonneur, un sonneur à pied sonnera la fanfare pour lui à côté du cheval, qu’il devra reconnaître. Les qualités de sonneur ne sont pas jugées sur ce test.

***L’immobilité 10 secondes***  
Le couple cavalier-cheval devra s’immobiliser à un endroit désigné́ par le juge pendant 10 secondes.

***L’embarquement dans un van ou un camion***  
Le cavalier à pied devra faire monter son cheval dans un van ou camion et le faire redescendre au signal du juge.

* **Le parcours routier**

Ce parcours d’orientation de 6 à 10 kms doit s’effectuer à une vitesse de **240m / min** (soit 14km/h). C’est une épreuve de régularité et non une course contre la montre. L’heure de départ et d’arrivée seront contrôlées par un commissaire. La feuille de route sera signée par le cavalier à son arrivée. Le cavalier est autonome, aucune aide extérieure n’est tolérée. Un cavalier ouvreur réalisera le parcours avant les cavaliers mineurs. Chaque kilomètre est balisé par un panneau, vous avez sur vous un chronomètre pour adapter votre vitesse. Les allures sont libres mais dans les 500 derniers mètres, il est interdit de repasser au pas, faire demi-tour, faire des serpentines, s’arrêter... pour gagner du temps. Le cavalier est jugé sur la gestion de l’effort de son cheval, il doit « rentrer à l’heure ».

Enfin et selon le règlement général de la Fédération Française d’Equitation, les cavaliers de moins de 12 ans doivent être accompagnés sur le routier par un adulte.

* **Parcours de maniabilité**

C’est un parcours d’obstacles similaire à un parcours hunter, à réaliser en **240m / min**, matérialisé́ par des piquets de slalom, des barres au sol ou autres éléments mobiles doivent être franchis dans l’ordre. Certains obstacles s’inspirent de la discipline TREC (ouverture de barrière, passage étroit...).

● Le temps accordé est calculé́ en fonction de la longueur du parcours sur la base de 240m/min.

● Le temps limite correspond au double du temps accordé. Au-delà de cette limite, le concurrent est éliminé du test.

* **Parcours de cross**

**Pour ce test : le concurrent porte une protection céphalique et un gilet de cross aux normes en vigueur.**

Le but de ce test n'est pas de prendre des risques inutiles et de se mettre en danger. C’est un parcours à la portée de tous. Si un obstacle particulier peut paraître compliqué, le contournement est possible par l’option, ce qui permet au cavalier de continuer le parcours et figurer au classement général.

Cette épreuve d’extérieur compte pour la totalisation des points comme pour la discipline du concours complet. Afin d’éviter les incidents, les parcours trop rapidement effectués parfois sans contrôle, un temps accordé est fixé par le chef de piste de **350 m / min**. Une tolérance de + ou - 15 secondes est appliquée. Le cavalier est jugé sur la gestion de l’effort de son cheval, il doit « rentrer à l’heure ».

Ce parcours est composé de :

* 12 obstacles de hauteur environ de 80 cm
* La partie fixe des haies ne peut excéder 65 cm
* Une option plus facile et plus sûre d'une hauteur d'environ 40 cm, est mise en place pour le Championnat Poney et Amazone.
* Lorsqu’un cavalier n’a pas franchi la ligne d’arrivée dans un temps égal au double du temps accordé (temps de référence = 350 m/min), il est éliminé du test.
* **Remise des prix**

**Epreuves officielles FFE :**

* Epreuve club : les 8 premiers seront récompensés
* Epreuve club poney : les 3 premiers seront récompensés
* Epreuve club amazone : les 3 premières seront récompensées

**Epreuves Société de Vènerie :** Challenge des Equipages : le meilleur équipage remportera la coupe et en sera dépositaire pendant un an.   
**Tous les cavaliers sont attendus à cheval à la remise des prix qui se déroulera le dimanche après-midi vers 17 heures.**

Toutes les épreuves auxquelles vous allez participer respectent, peu ou prou, les situations dans lesquelles vous êtes amenés à évoluer lors d'un laisser-courre. Elles peuvent parfois vous paraître difficiles mais il faut bien garder à l'esprit que dans le feu de l'action et l'élan de la chasse, les difficultés sont abordées rapidement et ne laissent guère d'autre réflexion que le simple choix de passer un obstacle ou de le contourner en perdant du temps. Aujourd'hui, vous avez l'avantage de pouvoir reconnaître le parcours, faites-en bon usage, notamment en sollicitant le chef de piste lors des reconnaissances des parcours.

Si vous prenez autant de plaisir à participer à ce concours que nous en avons eu à le monter, et ce dans le respect des autres et le fair-play qui caractérisent notre passion commune qu'est la chasse à courre, alors notre but sera atteint.

Bonne participation à tous.

Antoine Sinniger, président du Championnat de France du Cheval de Chasse

François Lemonnier, président du jury